

ifth

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU  
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5  
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002  
Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° 16-03805 L

et 1 annexe de 9 pages

MATERIAU présenté par :

SENFA  
1 rue de Morat  
BP 8  
67601 SELESTAT CEDEX  
FRANCE

MARQUE COMMERCIALE :

SCENO LIGHT

DESCRIPTION SOMMAIRE :

Tissu polyester avec enduction acrylique ignifugé dans la masse sur une face  
Masse surfacique nominale :  $145 \pm 8 \text{ g/m}^2$   
Epaisseur nominale :  $170 \pm 15 \mu\text{m}$   
Coloris : noir

RAPPORT D'ESSAI :

N° 16-03805<sub>E1-V1</sub> du 13 janvier 2017

NATURE DES ESSAIS :

Brûleur électrique  
Propagation de flamme  
Vieillessement en enceinte climatique

CLASSEMENT :

M 1

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) :

non limitée en utilisation à l'abri des intempéries.  
(matériau non lavable et non nettoyable à sec)

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 13 janvier 2017

Direction Qualité Tests et Essais  
Jean-Marc ORAISON

cofrac  
  
ESSAIS

ACCREDITATION  
N° 1-0101  
PORTÉE  
COMMUNIQUÉE  
SUR DEMANDE